

gage pittoresque suivant : — "presque chaque maison ressemble à un terrier de lapins pululant de petits."

Les conclusions naturelles et logiques, découlant à priori de cet exposé des faits, seraient que le recensement a été une opération aussi exacte que possible dans les circonstances actuelles du pays et que, s'il y avait eu dans l'exécution du dénombrement des erreurs d'omissions, la probabilité serait que ces erreurs ont dû avoir lieu dans la province de Québec.

Les conclusions contraires, tirées de pareilles prémisses, ne semblent tout à fait du genre de la décision d'un certain magistrat qui, selon l'histoire, aurait rendu jugement dans une cause portée devant lui, comme suit : "La preuve en cette cause ne me satisfait point du tout; telle quelle, on la dirait en faveur de Flanagan, mais comme le dit Flanagan a les cheveux roux, je crois devoir en justice donner jugement à Jones pour la moitié de la somme demandée, Flanagan payant les frais."

Je suis heureux, avant de terminer, de pouvoir tomber d'accord avec M. Harvey au moins sur un point, nommément l'important sujet de l'enregistrement des actes de la vie humaine. Évidemment l'enregistrement des mariages, naissances, et sépultures ne peut être la matière d'un recensement; la constatation de ces actes ne pouvant se faire d'une manière tant soit peu exacte que par le procédé journalier de l'enregistrement. La population catholique de la province de Québec possède, et cela depuis les premiers jours de la colonisation Européenne en Canada, des registres de ces actes. On ne peut guère imaginer un dossier plus intéressant que la collection de ces registres. En dehors de leur importance, ou plutôt de leur nécessité, ces actes forment un ensemble qui constitue une page statistique importante et particulièrement attrayante, non-seulement au point de vue canadien, mais au point de vue de la science elle-même, en ce sens que c'est le seul document de l'espèce qui remonte, sans interruption et dans tous ses détails, à plus de deux siècles et demi en arrière et qui donne l'histoire entière des mouvements d'une population, depuis l'époque de sa première origine.

L'énorme travail statistique, comparé au très petit nombre de ceux qui ont pu y prendre part, qui s'est fait dans le Département de l'Agriculture depuis mil huit cent soixante et quatre, est maintenant presque terminé. De cette longue liste des enregistrements annuels des actes de la vie de la population catholique de la Province de Québec (à laquelle sont joints les résumés de tous les recense-

ments qui ont eu lieu dans les quatre provinces) nous établissons (sans les erreurs des calculs à réviser) que le nombre total des mariages catholiques depuis le temps de Champlain (1608) jusqu'à l'année 1870 inclusivement, a été de 373,146, que le grand total des naissances a été de 2,244,317, et que le grand total des morts a été de 1,050,760. Ceci établit un grand total de l'excédant des naissances sur les morts de 1,183,557; cela comprend les catholiques de toutes les origines dans la Province actuelle de Québec.

Si Québec n'avait jamais envoyé d'émigrants au dehors, la population catholique de cette Province aurait été, à la fin de l'année 1870 (période couverte par le recensement), de 1,183,557, plus un nombre égal au grand total de l'immigration catholique, depuis le commencement.

Mais il y a eu une émigration catholique comparativement considérable, de Québec à la Louisiane, au Michigan et autres parties de l'Ouest de ce continent pendant l'occupation française et depuis la cession du Canada à l'Angleterre. Cette émigration catholique est allée en augmentant d'année en année, depuis 1837 et 1838 jusqu'à la fin de la décade 1860-1870, époque à laquelle le courant a semblé subir un certain ralentissement.

En faisant usage des tables des naissances et décès ci-dessus mentionnées, et en ajoutant le chiffre de l'émigration catholique de la Province de Québec à dater du commencement, le déficit constaté, d'époque en époque, dans le grand total de l'excédant des naissances sur les morts plus le total de l'immigration, représente le nombre des émigrants qui a laissé la Province. Pour trouver le grand total des pertes ainsi subies il faut ajouter au chiffre de l'émigration le total de l'augmentation naturelle de cette population d'émigrés. Le résultat de ces calculs ne peut souffrir beaucoup d'erreurs, attendu que le total maximum possible de ces erreurs, ordinaires à tous les travaux statistiques, est insignifiant comparé avec le chiffre obtenu par la preuve directe.

Ce que je viens de dire suffit à démontrer l'énorme valeur des renseignements dont l'étude explique la faible augmentation qu'accuse, depuis quelques années, les mouvements de la population de la Province de Québec. On y trouve la preuve indirecte de l'exactitude du Recensement, en tant que l'addition du déficit au chiffre du Recensement atteint aussi près que possible le taux normal de l'augmentation d'autrefois. Je ne suis pas libre d'entrer pour le présent dans de plus amples détails.

S'il arrivait que le dernier recensement, le plus soigné qui ait jamais été fait en